



Château de Portes
Un village en Gévennes



Association

RENAISSANCE DU CHÂTEAU DE PORTES

Chantiers bénévoles depuis 1972

3 rue de la Mairie
30530 PORTES

Tél: 04 66 54 92 05
@ renaissancechateauportes@orange.fr
[www. Château-portes.org](http://www.Chateau-portes.org)

Convention

Marché Médiéval

Fête médiévale des Savoir-Faire 2023

L'association RCP organise le 12 Août 2023 une Fête médiévale au château de Portes.
A cette occasion, un marché artisanal sera présenté aux visiteurs sur le parvis.

Art. 1 Candidature

Les artisans souhaitant proposer leur savoir-faire lors de l'événement présenteront leur(s) activité(s) dans un dossier de candidature comprenant:

- Descriptif des produits proposés
- Espace souhaité
- Spécificités techniques de l'installation
- Photo(s) de l'échoppe

Ces informations nous permettront d'évaluer l'intérêt de votre activité et de vous permettre une installation confortable et appropriée sur le site.

Les candidatures sont ouvertes dès ce 15 Avril 2023.

Afin de faciliter le planning des artisans, nous nous efforcerons de répondre au plus tôt aux dossiers déposés.

Il n'y a pas de date limite, la clôture des candidatures se faisant lorsque l'espace de marché ne pourra plus accueillir d'échoppe. (*environs une Trentaine*)

Art. 2 Obligations

Costume, tenue d'époque (IX au XV^{ème} siècle)

Les échoppes devront conserver, tant que faire se peut, un design d'époque. Étant donné que l'espace de marché ne garantira suffisamment d'ombre pour tous, les barnums, auvents, tentes parasols modernes seront tolérés si leur motif ne sont pas anachroniques et si il n'arbore de marque autre que celle de l'artisan. L'association s'autorisant à refuser l'installation de ceux-ci. Nous encourageons, en cas de doute, à nous consulter préalablement.

Le marché se tiendra de 10h à 19h minimum. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans ces horaires sur les abords du château. Les artisans pourront prolonger jusqu'à la tombée de la nuit si ils le souhaitent.

Les produits proposés à la vente seront artisanaux. Une démonstration in-situ de la confection sera la bienvenue et pourra, si elle est justifiée lors de la demande, bénéficier d'un rabais sur la location de l'emplacement.

La vente de boisson est interdite, hors accord spécial de RCP.

Art.3 Tarifs

(hors spécificités de l'échoppe)

8€ le mètre

Le règlement se fera par chèque à l'ordre de renaissance du château de Portes. La réservation vaudra à sa réception et par retour de confirmation. L'encaissement sera effectué la veille de l'événement.

Art. 4 Circulation et Parking

Le domaine du Château est une propriété privée.

La circulation d'engins à moteur, quel qu'ils soient, est interdite.

Les véhicules ne pourront être stationnés sur le marché. Un parking dédié aux artisans est prévu. Exceptionnellement pour certaines activités spécifiques et sur demande lors de la candidature, il pourra être autorisé un stationnement à proximité direct des stands avec mise en discrétion.

L'accès technique des véhicules à la fête Médiévale s'effectue par la piste depuis la route des Bouziges. (cf: plan annexe)

Art. 5 Sécurité

RCP met tout en œuvre afin de garantir la sécurité de tous dans le château et ces abords. Ainsi le conseil d'administration et/ou M. Le Président Nicolas Taisne se réservent le droit de mettre fin à toute occupation du domaine si l'appréciation des conditions de sécurité semble que celles-ci mettent en péril les personnes et/ou les ouvrages.

Pour rappel, les conditions climatiques au col de Portes peuvent changer rapidement et violemment. Foudre, vents,...) Les matériels installés devront particulièrement être adaptés aux conditions du jour afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Art. 6 Préservation du site

Le château est classé monument historique et son domaine a valeur archéologique.

Aussi les artisans veilleront à conserver, de part leurs activités, le calme, l'intégrité et la propreté du site.

Aucun terrassement n'est autorisé.

Tout ancrage aux murs et/ou au sol, modification qui pourraient être nécessaire devra faire l'objet d'une demande spécifique aux responsables techniques de RCP.

La proximité de la forêt domaniale du Rouvergue incite à la plus grande prudence en période estivale. Les activités à risque (feu, barbecue,...) sont formellement interdites.

Art. 7 Annulation

L'organisateur pourra annuler l'événement en cas de force majeure indépendante de sa volonté ou en cas de conditions météo inappropriées. En ce cas, les chèques seront évidemment retournés.

Art. 8 Mesures Sanitaires

Les différents intervenants devront respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Pour le C.A.
Nicolas TAISNE
Président de R.C.P.
06,73,08,65,86

(nom;Prénom et raison sociale)
.....

.....
Mention "Lu et approuvée" et signature

Accés routier au Domaine

